

**VU** la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1er octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**CONSIDERANT** que les capacités d'accueil du Groupe Scolaire Victor Hugo sont à saturation et ne permettent d'offrir aux enfants, qui y sont scolarisés, et à leurs professeurs, les conditions d'accueil et d'enseignement optimales,

**CONSIDERANT** que la Commune a, par ailleurs, engagé une démarche stratégique globale de gestion patrimoniale, visant notamment à entreprendre des projets de rénovation, de mise aux normes et d'amélioration des performances énergétiques de nombreux bâtiments municipaux,

**CONSIDERANT** la décision de l'Etat, d'accompagner financièrement ce projet d'investissement à hauteur de 188 478 €, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (Arrêté préfectoral n° 2023-0119-DSIL-42-143 du 16/06/2023),

**CONSIDERANT** l'obligation de communication associée à l'octroi de cette subvention, consistant pour la Commune à rendre public le plan de financement du projet,

**Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON**

## DECIDE

**Article 1 :** La Commune accepte la subvention octroyée par l'Etat à hauteur de 188 478 €, au titre de la DSIL 2023, au vu d'un plan de financement se présentant comme suit :

PROJET	COUT PREVISIONNEL HT <sup>(1)</sup>	ETAT - MONTANT OCTROYE	SIEL - MONTANT SOLLICITE	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	
				FONDS PROPRES	EMPRUNT
Réaménagement, amélioration et extension du Groupe Scolaire Victor HUGO	942 390,00 €	188 478,00 €	20 000,00 €	733 912,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>942 390,00 €</b>	<b>188 478,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>733 912,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<sup>(1)</sup> : Y compris honoraires de la Maitrise d'Œuvre

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 14 Septembre 2023

**Le Maire,  
François DRIOL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230914-2023-079-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2023

Publication : 18/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

